

FICHE COMPLEMENTAIRE DE DEMANDE DE PREINSCRIPTION

Année 2023/2024

Avant de terminer la demande d'inscription, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points du règlement intérieur. Comme l'explique notre projet éducatif, nous avons le souhait de permettre à chaque enfant de s'épanouir dans toutes ses dimensions. Pour cela, nous cherchons à être à la fois fermes et bienveillants. Nous sommes exigeants quant à l'observation du règlement intérieur, première condition pour permettre la vie commune de plus de 600 adolescents et de plus de 60 adultes. L'attention portée à chacun n'empêche pas l'observance par tous des règles communes. Quelques points méritent d'être mis en avant :

1. L'utilisation des téléphones portables est interdite au sein du collège. Ils sont tolérés mais doivent être éteints avant d'entrer dans le collège (sous peine de confiscation) et mis dans le sac. Nous préférons, quand cela est possible, qu'ils restent à la maison.
2. Les objets de valeur (notamment les téléphones portables) sont apportés sous l'entière responsabilité des familles. Le collège ne saurait être tenu responsable en cas de dégradation.
3. Le mensonge est un sujet que nous considérons comme grave (voir le paragraphe du règlement intérieur). La confiance nécessaire au climat positif se gagne lentement mais se perd instantanément en cas de mensonge. Toute personne a droit à l'erreur et nous sommes compréhensifs face à un élève qui reconnaît ses torts, ce qui n'est pas le cas d'un élève qui, en plus d'un comportement inadapté, y ajoute le mensonge.
4. En cas d'absence, c'est à chaque élève de rattraper ses cours en contactant des camarades de classes. Le professeur fournit un résumé du travail fait sur Pronote et indique le travail à faire mais ne peut, bien souvent, pas fournir une copie intégrale du cours.
5. La participation à un voyage scolaire est susceptible d'être refusée en fonction de problèmes de comportement notamment le mensonge.

AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- La circulaire de rentrée 2023-2024 (date de rentrée – réunions parents, etc...) vous sera adressée mi-juillet 2023, en même temps que la liste des fournitures scolaires.
- Le régime « externe » ou « demi-pensionnaire » sera vu à la rentrée scolaire 2023-2024.

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ le certificat de Baptême (le cas échéant)

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de compléter les 2 documents joints et joindre :

- ☐ Modalités de règlement
- ☐ Mandat SEPA prélèvements
- ☐ 1 RIB

Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Aucun élément ne sera retourné, merci de n'adresser que des copies.

Si vous souhaitez **finaliser l'inscription** de votre enfant lors du rendez-vous, merci d'apporter :



Un chèque d'acompte de 200 € (à l'ordre de l'OGCEB). *Merci de* mentionner les nom et prénom de l'élève au dos du chèque.
Celui-ci sera déduit lors de la facturation annuelle envoyée en septembre 2023. *Aucun remboursement ne se fera, hormis cas de force majeure (déménagement, mutation, maladie grave).*

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et nous nous engageons à ce que notre enfant le respecte.

Nous autorisons que la photo de notre enfant apparaisse dans le document de promotion de l'établissement (journal, plaquette, site web de l'établissement) pour toute la durée de sa scolarité au collège Notre-Dame.

Nous avons pris note qu'un sweat à l'effigie de l'IND sera à acheter en début de 6^{ème} au prix d'environ 30€.

Nom Prénom de l'Enfant :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Nom Prénom du responsable légal 1

Nom Prénom du responsable légal 2

Signature obligatoire

Signature obligatoire



OGEC D'ENSEIGNEMENT DU BASSIN CHARTRAIN
COMPTABILITE

2, avenue Béthouart (siège social)
28000 CHARTRES

(ligne directe) Tél. 02.37.34.61.58 (comptabilité)

suivifinancier@ind-chartres.fr

www.ind-chartres.fr

MODALITÉS DE RÈGLEMENT 2023/2024

⇒ **3 possibilités de règlement offertes :**

- 1/ **En espèces** – Dans nos bureaux (merci de téléphoner au préalable : 02 37 34 61 58), **le 05 de chaque mois.**

- 2/ **Le chèque mensuel** : **le 05 de chaque mois**

- Libellé à l'ordre de « OGECEB » à renvoyer à l'adresse ci-dessus.

(Se conformer à l'échéancier indiqué sur la facture annuelle qui sera envoyée fin septembre 2023)

- 3/ **Le prélèvement automatique*** : **en 10 mensualités du 05/10/ 2023 au 05/07/2024 :**

ATTENTION, si vous étiez déjà en prélèvement automatique l'an passé (école Saint Ferdinand, collège et lycée Notre Dame), il n'y a **aucune** demande particulière à faire.

Pour les familles optant pour le prélèvement, et afin de le mettre en place dans les délais impartis, merci de nous retourner à l'adresse ci-dessus, les 3 éléments suivants :

- 1/ **Le COUPON ci-dessous, complété.**

- 2/ **LE Mandat de Prélèvement SEPA** joint, sur lequel vous devez obligatoirement compléter :

- les lignes numérotées : de 1 à 6

- la ligne numéro : 13

- n'oubliez surtout pas la signature sur ce mandat.

- 3/ **Votre RIB** (très important)

***Tout prélèvement impayé entraîne des frais de 25,00 € refacturés à la famille.**



Coupon à joindre au mandat de prélèvement SEPA et au RIB, pour identification.

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Nom (s) et prénom (s) de l'enfant (des enfants)

Fait le :

MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez OGEC ENSEIGNEMENT BASSIN CHARTRAIN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de OGEC ENSEIGNEMENT BASSIN CHARTRAIN. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom

Nom/ Prénoms du débiteur

Numéro et nom de la rue

Votre adresse

Code Postal

Ville

Pays

Les coordonnées de votre compte

Eight empty ten-frames, each consisting of a horizontal row of 10 squares. The first 7 frames are full-width (10 squares each), and the last frame is partial, containing only the first 5 squares of a 10-square row.

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

[illegible]

6

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

* OGEC ENSEIGNEMENT BASSIN CHARTRAIN

7

Nom du créancier

* FR24IND624937

7

ICS (Identifiant de Créancier SEPA)

* 2 AVENUE BÉTHOUART

9

Numéro et nom de la rue

10

2	8	0	0	0
---	---	---	---	---

Code Postal

* CHARTRES

Ville

11

* FRANCE

Pays

12

Type de paiement

*** Paiement récurrent/répétitif 0**

Païement Ponctuel

☐

13

Signé à

Date:JJ/MM/AAAA

Veillez signer ici

Signature(s)

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.